Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-242900702-20251204-C_2025_12_04_09-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBÉ CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convoqué par lettre du 28 novembre 2025, le conseil de communauté s'est réuni au siège à PONT-L'ABBÉ sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 4 décembre 2025 à 18 h 00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président,**

M. Jean-Louis BUANNIC, Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, M. Jean-Claude DUPRÉ, M. Éric JOUSSEAUME, M. Yannick LE MOIGNE, **vice-président(e)s,**

Mme Valérie DRÉAU, **conseillère communautaire déléguée,**

M. Olivier ANSQUER, M. Jean-Edern AUBRÉE, M. Matthieu BÉRÉHOUC, Mme Gaëlle BERROU, Mme Sonia BORDET, Mme Danielle BOURHIS, M. Jean-Marc BREN, Mme Janick BRETON, M. Yves CANÉVET (à partir de la délibération N° C-2025-12-04-02), M. Cyrille LE CLEAC'H, Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE, M. Daniel LE PRAT, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Catherine MONTREUIL, Mme Maryannick PICARD, Mme Anne PRONOST, M. Denis STÉPHAN, Mme Nelly STÉPHAN, **conseiller(e)s communautaires.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Yves CANÉVET à Mme Danielle BOURHIS (jusqu'à la délibération N° C-2025-12-04-01)
Mme Lauriane CARROT à Mme Nathalie CARROT-TANNEAU
M. Ronan CRÉDOU à Mme Gaëlle BERROU
M. Stéphane DAOULAS à Mme Nelly STÉPHAN
Mme Michelle DIONISI à M. Olivier ANSQUER
M. Jean-Michel GAIGNÉ à M. Éric JOUSSEAUME
M. Bruno JULLIEN à Mme Catherine MONTREUIL
Mme Marie-Pierre LAGADIC à Mme Valérie DRÉAU
Mme Fabienne LE GARS à M. Denis STÉPHAN
Mme Jocelyne LE RHUN à M. Jean-Marc BREN
M. Jean L'HELGOUARC'H à Mme Sonia BORDET
Mme Anne MADELEINE à M. Matthieu BÉRÉHOUC
M. Stéphane MOREL à M. Stéphane LE DOARÉ

Absents excusés :

M. Christian BODÉRÉ, M. Laurent CAVALOC, Mme Estelle GUICHAOUA, M. Éric LE GUEN, Mme Lénaïg LOPÉRÉ, M. Jacques TANGUY, M. Jean-Luc TANNEAU, Mme Patricia WILLIÈME

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, COTTEN, LOC'H, MM. DUBOURG, GAUTHIER, PIMENTEL, LE BERRE, PEREZ, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : Éric JOUSSEAUME

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	24, 25 à l'arrivée de M. CANÉVET
Votants	37

Date de la convocation : 28 novembre 2025
Date d'affichage : 28 novembre 2025
Date d'expédition du rapport : 28 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-242900702-20251204-C_2025_12_04_09-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 4 décembre 2025	N° Acte : C-2025-12-04-09
Objet : Pôle déchets : Suppression d'un poste d'agent polyvalent des services techniques et création de trois postes d'agent polyvalent des services techniques	Classification : 4.1 – Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

La collectivité emploie deux agents polyvalents des services techniques titulaires du permis poids lourd : le premier depuis le 1er août 2023 et le second depuis le 30 octobre 2023. Il convient de pérenniser ces deux postes de chauffeurs via 2 créations d'emplois, le besoin étant devenu pérenne.

Si les deux agents en poste souhaitent se positionner sur ces offres qui feraient l'objet d'une vacance de poste avec offre, ils devront faire acte de candidature et satisfaire aux contions de recrutement.

Par ailleurs, un agent polyvalent des services techniques (chauffeur) fera valoir ses droits à la retraite au 1er juillet prochain. Compte-tenu des congés qu'il lui restera à poser et considérant qu'il faut une période de tuilage pour une bonne prise en main des tournées, il conviendrait de procéder à son remplacement dès le 1er janvier 2026.

La commission ressources humaines du 12 novembre 2025 et le CST du 14 novembre 2025 ont rendu un avis favorable.

Considérant le besoin pérenne en agents polyvalents des services techniques auprès du pôle déchets ;

Vu l'article L. 313-1 et les articles L. 542-1 à L. 542-35 du Code général de la fonction publique ;

Vu l'avis de la commission ressources humaines du 12 novembre 2025 et du CST du 14 novembre 2025 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- crée 3 postes d'agent polyvalent des services techniques affectés au pôle déchets (chauffeur), emplois de catégorie C, temps complet, grade d'adjoint technique avec effet au 1er janvier 2026 ;
- supprime 1 poste d'agent polyvalent des services techniques affectés au pôle déchets (chauffeur), emplois de catégorie C, temps complet, grade d'adjoint technique principal de 1re classe avec effet au 1er juillet 2026.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)